

Centre d'épreuves écrites : N°
 (inscrit sur la convocation)

Nom de famille :
 (Nom de naissance)

Nom d'usage :

Prénoms :
 (Soulignez le prénom usuel)

IRA de Formation :

IRA DE FORMATION :

**CONCOURS EXTERNE D'ACCÈS AUX
 INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION
 SESSION 2018**

Épreuve écrite : mardi 19 février 2019

*Série de six questions appelant une réponse courte, portant sur
 des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources
 humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie.*

Durée : 4 heures – coefficient : 4

AVERTISSEMENT

→ **Questions à réponse courte :**

Chaque question est notée sur vingt (20) points. La question de droit public est affectée d'un sous-coefficient 2. Les autres questions sont affectées d'un sous-coefficient 1.

La réponse ne doit pas dépasser la place disponible (20 lignes).

Le barème de l'épreuve est le suivant :

Droit public 1 question à réponse courte à 20 points (sous-coefficient 2)	40 points
Questions européennes 1 question à réponse courte à 20 points (sous-coefficient 1)	20 points
Gestion des ressources humaines 1 question à réponse courte à 20 points (sous-coefficient 1)	20 points
Questions sociales 1 question à réponse courte à 20 points (sous-coefficient 1)	20 points
Finances publiques 1 question à réponse courte à 20 points (sous-coefficient 1)	20 points
Économie 1 question à réponse courte à 20 points (sous-coefficient 1)	20 points
TOTAL	140 points

→N.B. – Avant de commencer à composer, vérifiez que le questionnaire qui vous a été remis comporte toutes les questions ; signalez immédiatement aux surveillants toute anomalie (page manquante, mal reproduite...).

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie. Ne rien inscrire dans les parties grisées.

